



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL
DE MONTRÉAL

Le don de valeurs mobilières (titres cotés en bourse)

Saviez-vous qu'en vertu d'une mesure fiscale (2006), l'impôt sur le gain en capital a été éliminé sur les dons de titres (actions, obligations, parts de fonds communs de placement ou autres titres semblables inscrits à une bourse canadienne, américaine ou internationale).

Si vous transférez en cédant des titres ayant acquis de la valeur à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, vous n'aurez pas d'impôt à payer ni au provincial ni au fédéral sur le gain en capital présumé, ce qui réduira d'autant le coût réel de votre don.

La valeur du don qui apparaîtra sur votre reçu officiel pour don de bienfaisance correspondra à la valeur des titres en date du transfert. Cette mesure est valable tant pour les entreprises que pour les particuliers.

Les titres doivent être transférés directement du compte du donateur à celui de La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal. Si vous vendez vous-mêmes vos titres et faites un don en espèce par la suite, la règle du taux réduit d'inclusion ne s'appliquera pas.

Communiquez avec votre courtier ou votre institution financière afin de leur indiquer le type et le nombre d'actions que vous voulez transférer au compte de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (SSVP).

Nous transmettrons alors le numéro de compte de la SSVP à votre courtier et le transfert se fera directement.

Vous pouvez utiliser le formulaire (PDF) pour le transfert de titres.



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL
DE MONTRÉAL

Avantages fiscaux pour un particulier*

	<u>Don en espèce</u>	<u>Don en actions</u>
Valeur marchande (au transfert)	1000 \$	1000 \$
Coût d'acquisition	(400 \$)	(400 \$)
Gain en capital	600 \$	600 \$
Impôt sur le gain en capital Imposable à 45% (A)	(135 \$)	0 \$
Crédit d'impôt pour don 29% Féd. + 24% Prov. (B)	530 \$	530 \$
Avantage fiscal net (A + B)	395 \$	530 \$
Coût réel du don de 1000\$	605 \$	470 \$

*Les entreprises sont invitées à consulter leur conseiller fiscal pour en connaître les avantages.

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal dispose des ressources nécessaires pour effectuer efficacement le transfert de vos titres.

Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :
donsplanifiés@ssvp-mtl.org

